

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04320120213620

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Haute-Loire .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à ESPALY SAINT MARCEL, le 13 février
2012

Visé Le : 13 février 2012

Monsieur Guy GRANGER
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04310075108001	Adjoint technique de 1ère classe	TECHNIQUE	35h00	SYNDICAT DE GESTION DES EAUX LOIRE LIGNON	43600 SAINTE SIGOLENE	09/07/2010	043201007261